NON AU HARCÈLEMENT

CONSEILS AUX PARENTS DES VICTIMES

HARCÈLEMENT : COMMENT EN PARLER À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE ?

Si votre enfant subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe...), des violences physiques (bousculades, coups), des vols, il est victime de harcèlement.
Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel, on parle de cyberharcèlement.
Les conséquences peuvent être graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal être).
Aucun enfant, aucun adolescent ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que pouvez-vous faire ?
Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions !

- **Prenez rendez-vous avec la direction de l'école, du collège ou du lycée**
  Exposez en détail ce que subit votre enfant. Vous pouvez vous aider de la fiche de repérage pour noter ce que vous avez constaté. Demandez quelles sont les actions menées, les mesures prises pour protéger votre enfant et les réponses proposées pour prendre en charge le problème.
- **Si la situation est avérée**, l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence. Informez-vous régulièrement sur le suivi de la situation de votre enfant ainsi que sur les actions menées au sein de l'établissement pour lutter contre le harcèlement.
- **Contactez un délégué de parents d'élèves** pour réfléchir au partenariat possible entre les parents d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.
- **Si vous hésitez** à joindre l'établissement ou que la résolution du problème vous semble lente, vous pouvez contacter le référent harcèlement académique en utilisant le **Numéro Vert 30 20**.
- **Votre enfant peut craindre de parler** : rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes vécus par votre enfant. Dialoguez ouvertement pour connaître : faits et éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents qu'il est utile de mettre par écrit afin de mieux cerner la situation. Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de votre enfant face à cette situation. Gardez aussi les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...). Si besoin, faites-vous aider par un délégué des parents.

Agissez pour que cette violence ne touche plus votre enfant ou d'autres enfants.

Ce qu'il est déconseillé de faire

Ne tentez pas de gérer vous-même le problème, ni de contacter l'auteur des faits : cela pourrait aggraver la situation.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ-LE :
N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :
3020 Service & appel gratuits
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h
(sauf les jours fériés)

SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, APPELEZ-LE :
N° VERT « NET ÉCOUTE » :
0800 200 000
Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

education.gouv.fr/nonauharcelement

NON AU HARCÈLEMENT

CONSEILS AUX PARENTS DES TÉMOINS

HARCÈLEMENT : COMMENT PUIS-JE AIDER LES AUTRES ÉLÈVES ?

Si vous apprenez par votre enfant, par d'autres élèves ou d'autres parents qu'un élève subit régulièrement des moqueries, des brimades, des bousculades et que les autres élèves le rejettent, vous devez avoir conscience que cet enfant est peut être victime de harcèlement.
S'il est la cible de faits similaires sur Internet, on parle de cyberharcèlement.
Cette violence peut entraîner des conséquences graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal être).

Que pouvez-vous faire ?
Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un membre de l'établissement** : directeur, chef d'établissement, membre de l'équipe éducative, pour qu'ils puissent prendre en charge la situation de l'élève. Vous pouvez demander quels types d'actions il est possible de développer, en partenariat avec les parents d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.

- **À un délégué des parents d'élèves** de la classe ou un représentant d'une association de parents d'élèves de l'établissement : pour sensibiliser d'autres parents.

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser cette violence et qu'elle ne touche pas, une autre fois, d'autres enfants ou peut-être le vôtre.

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes et dialoguez de manière ouverte pour connaître les faits et les éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents. Il est utile de les mettre par écrit afin de mieux cerner la situation.
Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de l'enfant face à la situation qu'il subit. Conservez les preuves éventuelles du harcèlement subi sur les réseaux sociaux (capture d'écran). Au besoin faites-vous aider par un délégué des parents d'élèves.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ-LE :
N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :
3020 Service & appel gratuits
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h
(sauf les jours fériés)

SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, APPELEZ-LE :
N° VERT « NET ÉCOUTE » :
0800 200 000
Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

NON AU HARCÈLEMENT

CONSEILS AUX PARENTS D'AUTEURS

Votre enfant est-il responsable d'une situation de harcèlement ?

Si votre enfant, de façon répétée, dans son établissement scolaire ou à ses abords, se moque d'un camarade, le surnomme avec méchanceté, le met à l'écart au sein des activités de classe, dans la cour ou à la cantine, il est auteur de faits de harcèlement. S'il porte atteinte à un camarade en utilisant les SMS, les courriels et les réseaux sociaux, on parle de cyberharcèlement.
Les conséquences de ses actes peuvent être graves pour la scolarité de la victime (baisse des résultats, décrochage scolaire) et pour sa santé (maux de ventre ou de tête, profond mal être). Elles peuvent être également préoccupantes pour votre enfant (chute des résultats scolaires, isolement, mal être...). Il est souvent difficile de reconnaître que son enfant peut être auteur de violences. Mais ce n'est pas parce que votre enfant harcèle que sa personnalité se limite à cela. Il s'agit de comprendre pourquoi il agit ainsi afin qu'il change de comportement. Il faut aussi que les violences cessent, pour l'enfant victime mais aussi pour lui-même.

Comment faire pour qu'il cesse?
Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **Avec votre enfant** pour tenter de connaître les origines de sa violence. Celles-ci peuvent être multiples : difficultés à communiquer sereinement, agressivité par peur de l'autre, réponse violente au harcèlement qu'il pourrait lui-même subir ou avoir subi antérieurement.
  Votre enfant ne sait pas comment faire pour trouver une alternative à son comportement agressif. Il a besoin d'être aidé. Lui poser directement des questions le mettrait en position d'accusé, mais il ne faut pas qu'il se sente « diabolisé ». Il pourrait rester silencieux, par peur de la réaction des adultes ou parce qu'il ne se rend pas compte de ce qu'il fait. Mieux vaut procéder par approches successives en lui demandant par exemple si autour de lui, l'un de ses camarades est victime de harcèlement, s'il a parlé de ce qu'il a ressenti... On l'amènera ensuite à parler de son propre ressenti face au harcèlement.
  Il faut cependant rappeler que le harcèlement est un délit : votre enfant pourra être sanctionné dans le cadre scolaire et ses agissements l'exposent à d'éventuelles poursuites judiciaires. À ce titre, dans un second temps, une réflexion avec votre enfant sur les valeurs de l'École pourrait être pertinente, afin qu'il adopte un comportement plus adapté.

Notez ce que votre enfant vous livre : la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, ses réactions et ses émotions face à cette situation.

- **À un adulte de son établissement** : un professeur, le CPE, l'assistant d'éducation, la direction, l'assistant de service social, l'infirmier, le conseiller d'orientation psychologue,... Ils sont là pour vous écouter et prendre en charge votre enfant dans le cadre scolaire. Ils trouveront les solutions adaptées pour la victime et pour votre enfant (rappel des règles et de la loi et accompagnement éducatif, aide psychologique dans l'établissement ou à l'extérieur).

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence qu'il commet, c'est aussi agir pour que d'autres enfants, d'autres adolescents ne soient pas eux aussi auteurs ou victimes.

Ce qu'il est déconseillé de faire

Ne gérez pas vous-même la situation, ne tentez pas de contacter la victime: cela pourrait aggraver la situation.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ-LE :
N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :
3020 Service & appel gratuits
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h
(sauf les jours fériés)

SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, APPELEZ-LE :
N° VERT « NET ÉCOUTE » :
0800 200 000
Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

education.gouv.fr/nonauharcelement

NON AU HARCÈLEMENT

CONSEILS AUX VICTIMES : COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Comment reconnaître une situation de harcèlement ?

Si vous subissez des violences verbales, physiques et/ou morales de façon répétée (bousculades, vols, surnoms méchants, insultes, moqueries, rejets...), vous êtes victime de harcèlement.
Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par mail, on parle alors de cyberharcèlement.
Cette situation peut avoir des conséquences graves pour :
- votre scolarité (baisse des résultats scolaires, décrochage scolaire)
- votre santé (maux de ventre ou de tête, perte de l'estime de soi, profond mal être).

Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Comment être aidé quand on est harcelé?
Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de votre établissement** en qui vous avez confiance (un professeur, le CPE, l'assistant d'éducation, l'assistant de service social, l'infirmier, la direction, le conseiller d'orientation psychologue...). Ils sont là pour vous écouter, vous aider et trouver des solutions.
- **À vos parents ou un membre de votre famille ou de votre entourage**: ils pourront vous conseiller et contacter l'établissement au besoin.
- **À un élève de la classe ou de l'établissement** : il pourra en parler avec un adulte de l'établissement pour vous aider.

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence que vous subissez, c'est aussi agir pour que d'autres élèves ou vous-même, ne soient pas victime une autre fois.

Lorsque vous en parlez, il est important d'expliquer en détail la situation que vous subissez. Le meilleur moyen de ne rien oublier est d'écrire l'ensemble des faits même s'ils vous semblent mineurs.
Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, face à cette situation.
Pensez aussi à conserver les preuves éventuelles du harcèlement subi, notamment sur les médias sociaux (capture d'écran...).

Ce que vous ne pouvez pas faire

Ne tentez pas de résoudre vous-même la situation et n'utilisez pas la violence, cela pourrait l'aggraver.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ-LE :
N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :
3020 Service & appel gratuits
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, APPELEZ-LE :
N° VERT « NET ÉCOUTE » :
0800 200 000
Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

NON AU HARCÈLEMENT

CONSEILS AUX TÉMOINS : COLLÉGIENS ET LYCÉENS

HARCÈLEMENT : COMMENT PUIS-JE AIDER LES AUTRES ÉLÈVES ?

Si dans votre établissement ou votre classe, l'un de vos camarades est régulièrement victime de bousculades, brimades, moqueries, agressions et qu'il est mis à l'écart du groupe, il est harcelé.
S'il est victime de faits similaires sur Internet, on parle alors de cyberharcèlement.
Vous devez avoir conscience que le harcèlement, pour la victime, peut avoir des conséquences graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, mal être).
Le harcèlement n'est pas un jeu : ne restez pas spectateur. En effet, les auteurs de ces faits cherchent souvent un public pour se sentir valorisés. Ne vous laissez pas entraîner malgré vous à participer à ce type de violence, notamment sur Internet !
Il ne faut ni envoyer ni transmettre des messages, des mails, des SMS ou des photos qui peuvent blesser. Imaginez comme il est violent de voir des photos ou des messages dégradants partagés sur les médias sociaux, à la vue de tous.

Que pouvez-vous faire pour aider un élève harcelé ? Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de confiance** (parents, professeur, CPE, assistant d'éducation, direction, infirmier, assistant social). Parler du harcèlement ce n'est pas « être une balance ». Au contraire, c'est assister une victime en danger pour que sa situation ne s'aggrave pas. Les adultes sont là pour vous écouter, aider la victime et apporter des solutions.
- **À un camarade ou à un délégué de classe** pour qu'ils en parlent à un adulte de l'établissement.
- **Si vous avez des craintes, soyez conscients que les adultes doivent vous aider et vous protéger.**

Parler du harcèlement c'est agir pour que cette situation ne touche pas, une autre fois, d'autres élèves ou peut-être vous-même.

Soyez le plus précis possible en décrivant les faits que vous avez constatés, la date, l'heure, et les personnes présentes. Si vous voyez des messages blessants dirigés contre une autre personne, ne les détruisez pas. Signalez-les. Montrez-les à un adulte.

Ce que vous ne pouvez pas faire

Ne tentez pas de résoudre le problème vous-même (ni avec des amis) par la violence.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ-LE :
N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :
3020 Service & appel gratuits
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, APPELEZ-LE :
N° VERT « NET ÉCOUTE » :
0800 200 000
Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

NON AU HARCÈLEMENT

CONSEILS AUX VICTIMES : ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

HARCÈLEMENT : COMMENT PUIS-JE ÊTRE AIDÉ ?

Comment reconnaître une situation de harcèlement

Si, à l'école, tes camarades se moquent de toi, te volent ou abîment tes affaires, te donnent des surnoms méchants, rigolent quand tu participes en classe, te bousculent.
Si tu te sens mis de côté, s'ils refusent de jouer ou de déjeuner avec toi.
Si tout cela te blesse et tu ne sais pas comment faire pour que cela s'arrête.
Tu es victime de telles violences de façon répétée, cela s'appelle du harcèlement.

Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que peux-tu faire pour être aidé ?
Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de ton école** : ta maîtresse ou ton maître, la personne qui surveille la cantine, l'animateur avec qui tu fais peut-être des activités le midi ou après la classe. Ils peuvent t'écouter et t'aider.
- **À tes parents ou une personne de ta famille ou de ton entourage** : ils pourront contacter l'école.
- **À un camarade** de classe ou de l'école qui pourra en parler à un adulte.
- Ne reste pas seul face à ton problème. Tu dois savoir que les adultes doivent te protéger et t'aider

Parler du harcèlement c'est agir pour que cette violence contre toi s'arrête et qu'elle ne touche pas d'autres élèves ou peut-être toi-même une nouvelle fois.

Tu peux raconter, écrire ou dessiner ce qui s'est passé avec tous les détails dont tu te souviens (fais-toi aider si nécessaire). Tu peux aussi noter la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, ce que tu ressens, tes réactions face à cette situation, etc.

Ce que tu ne dois pas faire

N'essaie pas de résoudre le problème toi-même (ni avec des amis) par la violence.

SI TU NE TE SENS PAS À L'AISE POUR EN PARLER À QUELQU'UN DE TON ÉCOLE OU DE TA FAMILLE, CONTACTE-LE :
N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :
3020 Service & appel gratuits
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, APPELLE-LE :
N° VERT « NET ÉCOUTE » :
0800 200 000
Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

NON AU HARCÈLEMENT

CONSEILS AUX TÉMOINS : ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

HARCÈLEMENT : COMMENT PUIS-JE AIDER LES AUTRES ÉLÈVES ?

Si dans ta classe ou ton école, un de tes camarades est souvent moqué, appelé avec des noms méchants, bousculé, si les camarades refusent qu'il soit dans le groupe de travail ou ne veulent pas manger avec lui à la cantine, il est victime de harcèlement. Le harcèlement n'est pas un jeu : c'est grave pour celui qui le subit.
S'il est victime de faits semblables sur Internet, on parle alors de cyberharcèlement.

Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que peux-tu faire pour aider un élève harcelé ? Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de ton école** : ta maîtresse ou ton maître, la personne qui surveille la cantine, l'animateur avec qui tu fais peut-être des activités le midi ou après la classe. Ils sont là pour t'écouter, t'aider, te protéger, car tu peux avoir peur de parler. Ils peuvent trouver des solutions pour ton camarade mais aussi pour toi.

- **À tes parents ou une personne de ta famille ou de ton entourage** : ils pourront contacter l'école ou le référent harcèlement de l'académie.

- **À tes amis** qui pourront en parler à un adulte, si tu crains de le faire toi-même.

Parler du harcèlement c'est agir pour que la violence que ton camarade subit s'arrête. C'est aussi agir pour que d'autres camarades ou peut-être toi-même, ne soient aussi touchés par cette violence.

Tu peux raconter, écrire ou dessiner ce qui s'est passé avec tous les détails dont tu te souviens (fais-toi aider si c'est nécessaire). Tu peux noter la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, ce que la victime a ressenti et comment elle a réagi.

Ce que tu ne dois pas faire

N'essaie pas de résoudre le problème toi-même (ni avec des amis) par la violence.

SI TU NE TE SENS PAS À L'AISE POUR EN PARLER À QUELQU'UN DE TON ÉCOLE OU DE TA FAMILLE, CONTACTE-LE :
N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » :
3020 Service & appel gratuits
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

SI LE HARCÈLEMENT A LIEU SUR INTERNET, APPELLE-LE :
N° VERT « NET ÉCOUTE » :
0800 200 000
Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h